



Conférence des Parties

Quinzième session

Abidjan (Côte d'Ivoire), 9-20 mai 2022

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Cérémonie d'ouverture de haut niveau

Note sur la cérémonie d'ouverture de haut niveau de la quinzième session de la Conférence des Parties

Note du secrétariat

Résumé

Le débat spécial comprendra une cérémonie de haut niveau consistant en un sommet des chefs d'État et de gouvernement le lundi 9 mai 2022, ainsi qu'en des dialogues et des tables rondes réunissant des ministres, des représentants de haut rang et d'autres parties prenantes de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification le mardi 10 mai 2022.

- Dialogue 1 : RéGénération des terres : le rôle des jeunes dans l'élaboration d'un programme de gestion durable des terres
- Dialogue 2 : Une utilisation des terres à l'épreuve de l'avenir : évolution des modes de production et de consommation
- Table ronde 1 : Droits, avantages et responsabilités : l'avenir de la gestion responsable des terres
- Table ronde 2 : Restauration des terres : Vers une reprise durable après la pandémie
- Table ronde 3 : « The Big Dry (La Grande Sècheresse) » : de la catastrophe à la résilience face à la sécheresse

La cérémonie d'ouverture de haut niveau attirera l'attention sur les différentes voies possibles pour un rétablissement post pandémie en prenant en compte l'importance de terres saines et productives pour parvenir à un développement durable pour tous. Il est attendu que le débat de haut niveau génère un fort élan politique permettant de guider les délibérations des pays Parties et d'accroître l'engagement des parties prenantes dans la mise en œuvre de la Convention.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Contexte	1-3	3
II. Déroulement du débat de haut niveau	4-8	3
III. Dialogue 1 : RéGénération des terres : le rôle des jeunes dans l'élaboration d'un programme de gestion durable des terres	9-12	4
A. Contexte.....	9-11	4
B. Question clé : Comment pouvons-nous tirer le meilleur parti du potentiel des jeunes en termes d'engagement et de participation significatifs dans la restauration des terres, garantir le respect de leurs droits et veiller à ce qu'ils aient accès à des formations et à un renforcement de leurs capacités pour exercer des emplois verts décents pour l'avenir ?	12	5
IV. Dialogue 2 : Une utilisation des terres à l'épreuve de l'avenir : évolution des modes de production et de consommation	13-19	5
A. Contexte.....	13-18	5
B. Question clé : Quelles sont les mesures à prendre pour que l'utilisation des terres soit à l'épreuve de l'avenir ?	19	6
V. Table ronde 1 : Droits, avantages et responsabilités : l'avenir de la gestion responsable des terres	20-24	7
A. Contexte.....	20-23	7
B. Question clé : Quelle est la meilleure manière d'établir une gouvernance responsable de l'occupation des terres afin de créer un environnement propice à une bonne gestion des terres et de stimuler les investissements dans les initiatives de neutralité en matière de dégradation des terres ainsi que de restauration des terres ?	24	8
VI. Table ronde 2 : Restauration des terres : vers une reprise durable après la pandémie	25-29	8
A. Contexte.....	25-28	8
B. Question clé : Comment pouvons-nous déployer le programme de restauration des terres de manière à accélérer une reprise créatrice d'emploi verts et à soutenir les efforts de régénération du capital naturel afin d'améliorer la résilience des communautés, les moyens de subsistance et l'environnement?.....	29	9
VII. Table ronde 3 : « The Big Dry » (la Grande sécheresse) : de la catastrophe à la résilience face à la sécheresse	30-34	10
A. Contexte.....	30-33	10
B. Question clé : Comment les Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification devraient-elles accélérer leur transition d'une réponse à la catastrophe causée par la sécheresse au renforcement de la résilience qui permettra de faire face à de multiples risques et de progresser vers le développement durable ?.....	34	10
VIII. Résultat attendu	35	11
IX. Calendrier provisoire.....		11

I. Contexte

1. Le débat de haut niveau de la quinzième session de la Conférence des Parties (COP 15) aura lieu les 9 et 10 mai 2022 à Abidjan, République de Côte d'Ivoire. La cérémonie d'ouverture de haut niveau du 9 mai 2022 prendra la forme d'un sommet des chefs d'État et de gouvernement, organisé par le pays hôte avec le soutien du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNUCLD).
2. S'appuyant sur le programme de travail de la COP 15, deux dialogues interactifs et trois tables rondes seront organisées le 10 mai 2022 avec les parties prenantes concernées, y compris des ministres et des chefs de délégation, organisations internationales, organisations de la société civile, acteurs du milieu des affaires et du secteur privé ainsi que des représentants d'administrations locales.
3. Afin d'aider les délégations nationales à préparer le débat de haut niveau, le secrétariat a rédigé la présente note d'information, qui détaille certaines des questions que les ministres et les autres chefs de délégation seront invités à examiner au cours de leurs débats.

II. Organisation du débat de haut niveau

4. Le sommet des chefs d'État et de gouvernement commencera par une cérémonie d'ouverture qui sera suivie d'un dialogue présidentiel organisé par le gouvernement ivoirien sous la direction de son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, président de la République de Côte d'Ivoire. L'objectif du sommet, s'appuyant sur les précédentes réunions de haut niveau sur la désertification/dégradation des terres et la sécheresse, est d'insuffler un élan politique aux délibérations des Parties et de faire progresser la préparation à la sécheresse et la restauration des terres comme des engagements essentiels pour l'accélération des progrès vers la réalisation de l'objectif de développement durable 15.3 ainsi que les objectifs nationaux volontaires de neutralité en matière de dégradation des terres. Au cours du dialogue présidentiel, il est attendu que les chefs d'État et de gouvernement :

(a) Partagent leur expérience de leadership en matière d'administration de la gouvernance des terres et réfléchissent à l'importance de la protection des ressources foncières (sols, eau et biodiversité) par la gestion et la restauration durables des terres et comme moyen de promouvoir un développement socio-économique plus inclusif et équitable, notamment à la suite de la pandémie de COVID-19 ;

(b) Discutent de la nécessité de politiques et de plans proactifs en matière de sécheresse qui permettront d'améliorer la résilience des populations touchées, de concevoir et d'utiliser des systèmes d'alerte précoce et d'assurer le financement de la compensation des pertes dues à la sécheresse ;

(c) Identifient les opportunités futures pour continuer à sensibiliser les politiques aux niveaux national et international autour de l'agenda LDN afin d'accélérer les progrès vers la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable.

5. Le pays hôte devrait également lancer un Programme Héritage (Legacy Programme), préparé en étroite collaboration avec ses partenaires de développement. Ce programme sera une initiative ambitieuse multipartenaires visant à stimuler la durabilité environnementale à long terme des principales chaînes de valeur des produits de base, tout en protégeant et en restaurant les forêts et les terres, et en améliorant la résilience des communautés face au changement climatique. Le sommet devrait également lancer l'Appel d'Abidjan, dont l'objectif est d'accroître l'ambition des investissements dans des projets et programmes de restauration des terres à grande échelle, qui aident également les pays et les communautés à se préparer à la sécheresse et à en atténuer les effets, dont la fréquence, l'ampleur et la gravité ont désormais augmenté en raison du changement climatique.

6. Les dialogues et les tables rondes de haut niveau se tiendront le 10 mai 2022 et mettront en avant les différentes voies de rétablissement possible après la pandémie ainsi que le rôle de terres saines et productives dans la réalisation d'un développement durable pour tous. Deux séances de dialogue auront lieu de façon consécutive le matin ; elles seront suivies de trois tables rondes simultanées dans l'après-midi. Chacune des tables rondes ministérielles

durera environ 180 minutes. Les ministres et les chefs de délégation sont priés de prévenir le secrétariat à l'avance au cas où ils prévoiraient de participer à une table ronde en particulier et d'y prendre la parole.

7. Chaque dialogue et table ronde sera modéré par un président, soit au niveau ministériel soit parmi les représentants de haut niveau. Le Président orientera les délibérations et veillera à une gestion efficiente du temps. Les débats de fond seront ouvertes par le Président et enrichies de contributions inspirantes de la part d'orateurs de marque ou panelistes. Au cours des discussions, les ministres sont encouragés à participer et à répondre aux interventions. En plus des séances de dialogue et des tables rondes ministérielles, les participants auront la possibilité de faire des déclarations formelles dans une pièce séparée réservée à cet effet. L'inscription pour un créneau permettant de faire une déclaration officielle sera ouverte en séance et des informations supplémentaires seront fournies dans le journal quotidien.

8. Les thèmes abordés lors des séances se déroulant le 10 mai 2022 sont les suivants :

(a) Dialogue 1 : RéGénération des terres : le rôle des jeunes dans l'élaboration d'un programme de gestion durable des terres ;

(b) Dialogue 2 : Une utilisation des terres à l'épreuve de l'avenir : évolution des modes de production et de consommation ;

(c) Table ronde 1 : Droits, avantages et responsabilités : l'avenir de la gestion responsable des terres ;

(d) Table ronde 2 : Restauration des terres : vers une reprise durable après la pandémie ;

(e) Table ronde 3 : « The Big Dry » (la Grande sécheresse) : de la catastrophe à la résilience face à la sécheresse.

III. Dialogue 1 : RéGénération des terres : le rôle des jeunes dans l'élaboration d'un programme de gestion durable des terres

A. Contexte

9. D'après le rapport des Nations Unies *World Population Prospects 2019*, 56 % de la population mondiale est âgée de moins de 35 ans¹ tandis que 41 % est âgée de moins de 26 ans. Les jeunes sont confrontés à d'immenses défis, jusqu'à la mise en danger de leur vie en raison de la dégradation de l'environnement qui souvent affectent de manière disproportionnée les filles et les jeunes femmes. Parallèlement, et peut-être en raison de ces perspectives, les jeunes font de plus en plus entendre leur voix et gagnent en influence dans les mouvements locaux et mondiaux exigeant des mesures d'actions climatique, de justice alimentaire et de gestion de l'environnement et des terres tout en plaidant pour une responsabilité des entreprises et une consommation et production plus durables.

10. En particulier, les possibilités d'emplois décents sont une question essentielle pour le nombre croissant de jeunes à travers le monde. Pourtant, les possibilités en la matière ainsi que sur le plan de l'entrepreneuriat demeurent limitées pour les jeunes des zones rurales dans de nombreuses régions du monde. En outre, la crise due au COVID-19 a entraîné des pertes d'emploi massives. Les jeunes et les femmes ont été particulièrement touchés, avec des pertes d'emplois s'élevant respectivement à 8,7 % et 5,0 % en 2020 contre 3,7 % chez les adultes et 3,9 % chez les hommes.² Plus de 25,6 millions de jeunes âgés de 15 à 19 ans arriveront sur le marché du travail dans les dix années à venir. D'un autre côté, l'agriculture régénérative, l'écotourisme et la gestion des aires protégées représentant une opportunité de faire revenir les jeunes dans les régions rurales avec une perspective de moyens de subsistance sûrs et stables. Le lieu et la manière dont les dirigeants mondiaux innovent et créent des possibilités pour les jeunes d'occuper des emplois terrestres durables pourraient conduire à un véritable

¹ <https://population.un.org/wpp/Download/Standard/Population/>.

² <https://unstats.un.org/sdgs/report/2021/goal-08/>.

changement. Dans le même temps, il sera important d'aménager des espaces de dialogue et de défense des intérêts des jeunes à tous les niveaux, du processus multilatéral à la politique locale, afin de tirer parti leur énergie, leur talent, leur créativité et leurs intérêts.

11. Ce dialogue servira de point de départ à une discussion intergénérationnelle autour des défis et des perspectives pour la jeunesse en ce qui concerne sa contribution à la (re)mise en œuvre du programme de restauration des terres.

B. Question clé : Comment pouvons-nous tirer le meilleur parti du potentiel des jeunes en termes d'engagement et de participation significatifs dans la restauration des terres, garantir le respect de leurs droits et veiller à ce qu'ils aient accès à des formations et à un renforcement de leurs capacités pour exercer des emplois verts décents pour l'avenir ?

12. Les questions suivantes pourront être abordées :

(a) Comment les pays peuvent-ils assurer davantage l'engagement et l'inclusion des jeunes dans le cadre des prises de décisions locales, nationales, régionales et internationales ?

(b) Comment les pays peuvent-ils assurer la participation collective et significative des jeunes dans les processus de la CNUCLD en matière de conception, de mise en œuvre et de suivi de LDN et d'autres activités de restauration des terres ?

(c) Comment les gouvernements peuvent-ils promouvoir et encourager les entreprises à créer des emplois décents et verts et faire de cette évolution l'élément central de l'élaboration de politiques ainsi que des stratégies de développement rural et urbain ?

(d) De quoi les jeunes ont-ils besoin pour générer des opportunités entrepreneuriales pour eux-mêmes? De quels mécanismes d'incitation bénéficient-ils, quels sont les bonnes pratiques et les enseignements tirés ?

IV. Dialogue 2 : Une utilisation des terres à l'épreuve de l'avenir : évolution des modes de production et de consommation

A. Contexte

13. La manière dont nous produisons nos aliments et les autres biens que nous consommons a considérablement évolué au fil des dernières décennies. Les systèmes de production industrielle et mondialisée donnent l'illusion d'une abondance d'aliments et de biens de consommation peu coûteux à travers le monde, nourrissant et subvenant aux besoins de millions de personnes. Le prix à payer est toutefois élevé : les taux de dégradation des terres, la perte de la biodiversité et le changement climatique, dus à des pratiques de production non durables, menacent désormais gravement nos systèmes économiques et des sociétés entières. Il est urgent de transformer nos modes de production et de consommation afin de s'assurer, tout comme les écosystèmes dont ils dépendent, qu'ils sont résilients et à l'épreuve du temps.

14. Cette transformation ne saurait être envisagée seule et doit être comprise dans un contexte de tendances mondiales influençant simultanément tous les aspects de notre mode de vie. La dégradation des terres et le changement climatique, la croissance de la population et l'évolution démographique, l'urbanisation rapide et les progrès technologiques sont tout autant de phénomènes de masse affectant les habitants du monde entier.

15. Collectivement, nous serons en position de construire une résilience pour nos systèmes environnementaux, de consommation et de production, à condition de baser cette évolution sur une compréhension claire de la manière dont les futures mégatendances mondiales interagiront les unes avec les autres, et comment les populations et la terre elle-même seront affectées. Développer cette vision et investir dans sa protection, la gestion

durable et la restauration des terres, pourrait aider les communautés et les parties à la CNULCD à construire une transition économique juste et durable, capable de résister aux impacts du changement climatique tout en favorisant le développement humain.

16. Quelques points à considérer :

(a) *Changement climatique et dégradation des terres* – Ensemble, le changement climatique et de la dégradation des terres sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur toutes les régions du monde. Par exemple, l'Ouzbékistan pourrait potentiellement faire face à une baisse de rendement allant de 20 % à 50 % pour la quasi-totalité de ses terres cultivées d'ici 2050. Les États-Unis risquent de perdre 40 % de leurs cultures de maïs par an du fait des espèces nuisibles. Au Sahel, des impacts sans précédent, tant dans les modèles de maintien du statu quo que dans les modèles de réduction lente des émissions, sont attendus à partir de 2030. Le changement climatique et la dégradation des terres représentent un risque majeur pour le monde entier. Une transformation économique qui contribue à lutter contre ces problèmes sera un facteur clé pour garantir le maintien des gains de développement humain obtenus au cours de la dernière décennie. En termes de production agricole, cela peut impliquer de modifier ce qui est cultivé, où et comment cela est cultivé afin que la production alimentaire devienne positive pour la nature.

(b) *Technologies et quatrième révolution industrielle* – L'automatisation et le passage au numérique feront baisser les coûts de production en réduisant les besoins en main-d'œuvre dans de nombreux secteurs. Les coûts de transport deviendront plus critiques, ce qui pourrait faciliter un processus de délocalisation et de quasi-délocalisation. Cela pourrait créer de nombreuses perspectives inédites, en particulier pour la production alimentaire locale et l'apport d'une valeur ajoutée, en rupture avec les chaînes de valeur agricoles mondialisées et industrialisées. Cependant, cela pourrait aussi conduire à du chômage dans certains secteurs de l'utilisation des terres à forte intensité de main-d'œuvre.

(c) *Évolution démographique et modification des puissances économiques* – L'explosion des classes moyennes en Asie du Sud-Est et l'essor de mégapoles sur le continent africain impactent la consommation à mesure que ces régions deviennent des marchés de plus en plus importants. Dans les pays en développement, le segment de marché des revenus les plus faibles et des revenus bas dans l'industrie alimentaire et les boissons représente déjà un marché annuel de 2 300 milliards de dollars (USD) par an, avec une forte tendance à la croissance dans le futur.

17. Les modèles de production et de consommation des économies résilientes et, par extension, les chaînes de valeur de demain, devront peut-être tenir compte de trois critères importants:

- (a) contribution à une bioéconomie circulaire ou régénérative ;
- (b) contribution à l'ascension sociale/au développement humain de la population ;
- (c) perspectives de survie compte tenu du changement climatique, de la perte de la biodiversité et de la dégradation des terres à court, moyen et long termes.

18. Au cours de ce dialogue, des décideurs politiques de haut niveau et des responsables d'entreprises se concentreront sur l'idée de préparer l'avenir de l'utilisation des terres. Cela permettra de mettre en évidence les menaces et les opportunités auxquelles nos capacités de production sont confrontées au niveau mondial du fait de ces mégatendances. Les participants exploreront les possibilités de s'assurer que les modèles de production et de consommation, qui changent et évoluent, n'aggravent pas la dégradation des sols, mais profitent au contraire aux personnes et à la planète.

B. Question clé : Quelles sont les mesures à prendre pour que l'utilisation des terres soit à l'épreuve de l'avenir ?

19. Les questions suivantes pourront être envisagées :

- (a) Ces mégatendances affectent-elles déjà votre pays et son économie ?

- (b) Quels sont les principaux risques pesant sur les produits de base et les autres chaînes de valeur dans votre pays ?
- (c) La production alimentaire est-elle sûre ?
- (d) Avez-vous réfléchi à la manière dont vous allez assurer l'avenir de votre production et sécuriser vos actifs productifs (tels que la terre et l'eau) ?
- (e) Restaurer les terres suffira-t-il à améliorer la situation ou devrez-vous entièrement modifier vos systèmes de production agricole ?
- (f) Les consommateurs ont-ils un rôle à jouer ?
- (g) Décelez-vous des opportunités dans ces tendances (technologies, émergence d'une classe moyenne, urbanisation) permettant de soutenir une utilisation durable des terres ou leur restauration ?
- (h) Faut-il davantage de réflexions pour comprendre l'impact de ces tendances sur la capacité de production ?

V. Table ronde 1 : Droits, avantages et responsabilités : l'avenir de la gestion responsable des terres

A. Contexte

20. L'avenir de la gestion des terres dépend d'une gouvernance responsable de leur occupation, en faisant valoir des droits, en offrant des gratifications et en assumant des responsabilités. Le régime foncier définit les conditions d'accès, d'occupation, de détention ou de gestion des terres, par qui et pour combien de temps. Lorsqu'il est géré de manière responsable, le régime foncier peut renforcer la sécurité foncière et inciter leurs utilisateurs et leurs gestionnaires à adopter des pratiques plus efficaces, équitables et durables. Les bénéficiaires d'une sécurité foncière sont assurés de pouvoir tirer profit des terres, ce qui les rend plus susceptibles d'investir dans des améliorations de la production, de se tourner vers des cultures et des pratiques durables qui renforcent la santé et la fertilité des sols ainsi que d'adopter des nouvelles technologies et des innovations qui régénèrent le capital naturel. Assurer la sécurité foncière peut aussi fournir les garanties nécessaires pour stimuler des investissements fonciers d'envergure, permettant d'apporter de multiples bénéfices en matière de réduction de la pauvreté, de sécurité alimentaire, d'autonomisation des femmes et de prévention des conflits liés aux ressources.

21. En 2019, la 14^{ème} COP de la CNUCLD a adopté une décision phare sur l'occupation des terres (décision 26/COP.14). Au travers de cette décision, les Parties à la Convention reconnaissent l'importance de sécuriser l'occupation des terres pour à la fois lutter contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse et l'améliorer le bien-être et les moyens d'existence de la population. La poursuite des objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres ne peut ignorer les droits de propriété des personnes qui dépendent de la terre, en prennent soin et la travaillent. L'accès sécurisé à des terres saines et productives est essentiel pour les millions de ruraux qui dépendent directement de la terre et de ses services des services écosystémiques liés à la terre, en particulier les petits exploitants agricoles, les femmes, les jeunes, les éleveurs, les peuples autochtones et les communautés locales.

22. La sécurité foncière est un important facteur propice à la restauration des terres et aux initiatives de neutralité en matière de dégradation des terres. Dans le cadre de la CNUCLD et de sa mise en œuvre, il est essentiel de s'appuyer sur les principes internationalement reconnus des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, approuvées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, afin de s'assurer que les actions proposées pour atteindre les objectifs de neutralité en matière de dégradation et de restauration des terres

englobent des pratiques appropriées qui préservent les droits fonciers légitimes de tous, en particulier des plus vulnérables.

23. Cette table ronde sera l'occasion pour les décideurs de haut niveau de réfléchir au potentiel de la sécurisation de la propriété foncière en tant qu'outil pour lutter contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse et pour renforcer la mise en œuvre de la Convention. Les participants sont invités à faire part de leurs expériences nationales et à exprimer les moyens par lesquels la CNUCLD et ses partenaires pourraient aider les pays à faire face aux défis à relever pour intégrer avec succès le régime foncier dans les initiatives de neutralité en matière de dégradation et de restauration des terres.

B. Question clé : Quelle est la meilleure manière d'établir une gouvernance responsable de l'occupation des terres afin de créer un environnement propice à une bonne gestion des terres et de stimuler les investissements dans les initiatives de neutralité en matière de dégradation des terres ainsi que de restauration des terres ?

24. Les questions suivantes pourront être envisagées :

(a) Avez-vous des exemples, aux niveaux national ou local dans lesquels l'amélioration de la sécurité foncière a attiré des investissements à long terme dans la santé et la productivité des terres, à petite et à grande échelle ?

(b) Quelles formes d'assistance technique ou financière seraient les plus utiles pour aborder les questions importantes relatives aux droits fonciers dans votre pays ?

(c) Comment les gouvernements peuvent-ils s'assurer que les initiatives de neutralité en matière de dégradation des terres et de restauration des terres préservent les droits fonciers des personnes qui dépendent directement de la terre et de ses ressources naturelles ?

(d) Votre pays dispose-t-il d'exemples de bonnes pratiques en matière de création ou de réforme d'infrastructures d'administration foncière en vue d'améliorer la gouvernance responsable des régimes fonciers ? Comment ces mesures ont-elles contribué aux initiatives visant à éviter, réduire et inverser la dégradation des terres ?

(e) Existe-t-il des exemples de stratégies d'engagement des parties prenantes, notamment des particuliers et des groupes tels que les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les communautés locales, qui garantissent leur participation et concourent à la pleine reconnaissance de leurs droits et de leurs intérêts fonciers ?

VI. Table ronde 2 : Restauration des terres : vers une reprise durable après la pandémie

A. Contexte

25. L'homme a déjà modifié plus de 70 % des terres émergées de la planète par rapport à leur état naturel, provoquant une dégradation sans précédent de l'environnement et contribuant de manière significative au réchauffement de la planète. La désertification et la dégradation des terres affectent de manière disproportionnée les pays en développement, et plus particulièrement les communautés rurales pauvres, les petits exploitants, les femmes, les peuples autochtones et les autres groupes à risque. Les scientifiques prévoient que si les tendances actuelles se poursuivent au fil du siècle, de graves dérèglements induits par le climat entraîneront des ruptures d'approvisionnement alimentaire, des migrations forcées et une accélération du taux d'extinction des espèces, ce qui laisse entrevoir la perspective d'une dégradation de la santé humaine, d'une augmentation des zoonoses et d'une intensification des conflits pour les ressources terrestres.

26. Fondée sur une analyse d'envergure et de nombreuses études de cas, la deuxième édition des Perspectives Territoriales Mondiales de la CNUCLD prouve que la restauration

des terres est un moyen rentable et éprouvé de réduire et d'enrayer la dégradation des terres, le changement climatique et l'appauvrissement de la biodiversité tout en réduisant le risque, l'échelle, la fréquence et l'intensité de catastrophes. Des pratiques de gestion durable des terres et de l'eau peuvent être appliquées pour protéger ou « ré-ensauvager » des aires naturelles, « élever » des méthodes de production alimentaire respectueuses de la nature en milieu rural et que « verdir » des zones urbaines, des infrastructures et des chaînes d'approvisionnement. Correctement mis en œuvre, les projets et les programmes de restauration des terres peuvent avoir des effets multiplicateurs à long terme qui stabilisent et renforcent les économies rurales et contribuent au développement régional plus large. Ces nouvelles perspectives dépassent souvent largement les secteurs agricoles, forestiers et de la préservation pour englober des modèles d'entreprise innovants et des technologies émergentes propices à une utilisation plus efficace des ressources.

27. Afin de concrétiser les promesses du programme de restauration des terres, une action décisive à tous les niveaux – de tous les acteurs – est cruciale. Tel que le souligne la Déclaration des dirigeants de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres, il existe un besoin évident d'action collective et coordonnée. La CNUCLD, ainsi que de nombreux partenaires et initiatives mondiaux tels que la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, l'Initiative du G20 sur la réduction de la dégradation des terres et le Défi de Bonn, défendent le programme de restauration des terres, en contribuant à l'établissement de partenariats et de coopérations afin de créer, d'étendre et de fournir les niveaux de capital humain, social et financier nécessaires pour transformer les systèmes d'utilisation des terres et restaurer le capital naturel essentiel.

28. Au cours de cette table ronde de haut niveau, les ministres auront l'occasion de discuter et de présenter un large éventail de stratégies de restauration et de pratiques régénératrices pouvant être adaptées aux contextes locaux et reproduites à de multiples échelles afin d'initier une reprise verte et inclusive et de renforcer la résilience.

B. Question clé : Comment pouvons-nous déployer le programme de restauration des terres de manière à accélérer une reprise créatrice d'emploi verts et à soutenir les efforts de régénération du capital naturel afin d'améliorer la résilience des communautés, les moyens de subsistance et l'environnement ?

29. Les questions suivantes pourront être envisagées :

(a) Il existe de nombreux acteurs, coalitions et initiatives promouvant les efforts de restauration de terres, tels que les conventions de Rio, l'initiative pour la réduction de la dégradation des terres du G20, la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et le Défi de Bonn. Comment accroître la cohérence afin d'améliorer la mise en œuvre et de maximiser les retours sur investissement dans la restauration des terres ?

(b) Quels sont les points d'entrée possibles pour étendre et pérenniser les initiatives de neutralité en matière de dégradation des terres et de restauration des terres, notamment en assurant une gouvernance plus responsable des terres, la sécurité foncière, la planification intégrée de l'utilisation des terres et des formes inclusives d'engagement des parties prenantes ?

(c) Quelles sont les mesures incitatives dont les gouvernements peuvent faire bénéficier les entreprises, les petits exploitants, les peuples autochtones et les populations locales afin de soutenir l'adoption de pratiques régénératives de gestion des terres et de l'eau ?

(d) De quelle aide les pays ont-ils besoin pour créer une réserve de projets de restauration pouvant être financés et tirer parti des bailleurs et des instruments de financement existants, tels que le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour la neutralité en matière de dégradation des terres ?

(e) Quels sont les expériences vécues et les défis rencontrés par les pays dans l'accès à ces sources de financement, et quelles sont les compétences et les capacités nécessaires pour augmenter le financement de la restauration au niveau national et local ?

VII. Table ronde 3 : « The Big Dry » (la Grande sécheresse) : de la gestion de crise à la résilience face à la sécheresse

A. Contexte

30. La sécheresse menace les moyens d'existence et les écosystèmes tout en enfermant les groupes vulnérables dans un cycle continu de pauvreté. Les sécheresses sont un danger pouvant ralentir l'humanité dans son grand projet de construction d'un avenir durable. Au vu de la rapidité du changement climatique, la fréquence, la durée et la gravité des sécheresses devraient augmenter.

31. La sécheresse pose des défis complexes avec de multiples tenants et aboutissants. Il est donc impératif de ne pas la considérer comme un problème isolé. Nous avons besoin d'une coordination, d'une communication et d'une coopération qui mettent l'accent sur la gestion intégrée et intersectorielle de la sécheresse au sein et entre les différents niveaux d'administration, ainsi qu'entre les pays. Il est essentiel de sensibiliser et de renforcer les capacités des diverses parties prenantes sur des mesures qui tiennent compte des questions de genre dans la lutte contre la sécheresse. Les instruments de financement novateurs, tels que les produits d'assurance, les obligations et le microcrédit, sont tout aussi importants. Établir des systèmes de suivi et d'alerte précoce complets, évaluer les vulnérabilités en amont et mettre en œuvre de solides mesures d'atténuation de la sécheresse à tous les niveaux permettra de consolider la résilience à ce phénomène.

32. Au cours de la COP 14 en 2019, les Parties à la Convention se sont entendues pour « atténuer les effets de la sécheresse, s'y adapter et les gérer, afin de renforcer la résilience des populations et des écosystèmes vulnérables » en s'attachant particulièrement à la « prévention » et à la « préparation » au moyen d'une « relance verte ». Les Parties ont également dirigé l'adoption et la mise en œuvre de l'Initiative sur la sécheresse ainsi que la création d'un groupe de travail intergouvernemental (IWG) qui leur présentera ses conclusions et ses recommandations dans le cadre de la COP 15.

33. Sur la base des résultats de l'Initiative sur la sécheresse et des perspectives offertes par les travaux du groupe de travail intergouvernemental, cette table ronde de haut niveau fournira l'occasion opportune de discuter des possibilités de passer d'une gestion de catastrophe à une résilience à la sécheresse. Il est attendu que cette table ronde génère un élan politique et une orientation nécessaire à l'ouverture d'une nouvelle ère de gestion proactive du risque de sécheresse à tous les niveaux.

B. Question principale : Comment les Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification devraient-elles accélérer leur transition d'une réponse à la catastrophe causée par la sécheresse au renforcement de la résilience qui permettra de faire face à de multiples risques et de progresser vers le développement durable ?

34. Les questions suivantes pourront être envisagées :

(a) Comment pouvons-nous renforcer la coordination mondiale des politiques de lutte contre la sécheresse et quelles sont les étapes à suivre pour élaborer de tels mécanismes ou les améliorer ?

(b) Que pouvons-nous faire pour que la gestion de la sécheresse bénéficie de financements plus importants ? Quels sont les lacunes et les défis auxquels les pays sont confrontés en ce qui concerne l'accès aux sources de financement existantes ?

(c) Comment pouvons-nous mobiliser le secteur privé en faveur de la résilience à la sécheresse ? Quelles seraient les caractéristiques d'un « modèle économique » viable dans ce contexte ?

(d) Quels sont les défis à l'amélioration de la détection précoce et du suivi des sécheresses et comment pouvons-nous transformer les systèmes d'alerte précoce en mécanismes d'intervention anticipée ?

(e) Quelles sont les principales lacunes et d'après vous, quelles sont les parties prenantes que nous devrions prioriser afin d'accélérer la préparation aux sécheresses à l'échelle régionale, nationale et infranationale ?

VIII. Résultats attendus

35. Un résumé des conclusions des dialogues et des tables rondes ministérielles sera présenté par le Président de la COP en séance plénière aux fins de leur considération ultérieure. En outre, les conclusions de l'événement de haut niveau serviront de base à la Déclaration d'Abidjan, que le Président de la COP préparera et présentera pour considération par les Parties.

IX. Calendrier provisoire

Lundi 9 mai 2022		
	À confirmer	À confirmer
SÉANCE PLÉNIÈRE	<ul style="list-style-type: none"> Cérémonie d'ouverture de haut niveau <i>Sommet des chefs d'État et de gouvernement</i>	<ul style="list-style-type: none"> Cérémonie d'ouverture de haut niveau <i>Sommet des chefs d'État et de gouvernement</i>
Mardi 10 mai 2022		
	10 heures – 13 heures	15 heures – 18 heures
SÉANCE PLÉNIÈRE	<ul style="list-style-type: none"> Cérémonie d'ouverture de haut niveau - <i>Dialogue 1 : RéGénération des terres : le rôle des jeunes dans l'élaboration d'un programme de gestion durable des terres</i> - <i>Dialogue 2 : Une utilisation des terres qui anticipe l'avenir : évolution des modes de production et de consommation</i> 	<ul style="list-style-type: none"> Cérémonie d'ouverture de haut niveau - <i>Table ronde 1 : Droits, avantages et responsabilités : l'avenir de la gestion responsable des terres</i> - <i>Table ronde 2 : Restauration des terres : vers une reprise durable après la pandémie</i> - <i>Table ronde 3 : « The Big Dry » (la Grande sécheresse) : de la gestion de crise à la résilience face à la sécheresse</i>